

la Commission du blé a été consultée. Il ne cause aucune crainte particulière à ceux qu'intéresse la vente du blé canadien.

**M. Argue:** Je me demande s'il me serait possible de poser une question?

**M. Harkness:** Le ministre peut-il nous dire s'il a obtenu du gouvernement des États-Unis quelque renseignement touchant la quantité de blé qu'on se dispose à mettre en vente à des prix, disons, aussi bas que \$1.55?

**Le très hon. M. Howe:** Mais quelle espèce de question est-ce cela? Pourquoi nous consulterait-on? Je sais combien de blé ils ont. Je sais qu'ils n'ont pas l'intention de l'offrir sur le marché à \$1.55. J'espère que l'honorable député ne s'associera pas à ceux qui s'appliquent à répandre la terreur parmi les producteurs de blé. Nous vendons le blé à un prix que nous jugeons raisonnable pour le producteur de blé, compte tenu de l'excédent. Nous estimons que le producteur lui-même juge ce cours raisonnable. Autant que je sache il n'y aura pas de grands écarts, par en haut ou par en bas, vu les circonstances.

**M. Harkness:** Je regrette, mais le ministre n'a pas répondu à la question que je lui ai posée en toute bonne foi.

**Le très hon. M. Howe:** Que mon ami me permette de lui apprendre qu'on trouve, aux États-Unis, près d'un milliard de boisseaux de blé. Va-t-on les vendre au cours domestique où au prix auquel on vend maintenant ou à \$1.55, je n'en sais rien. S'il veut essayer de deviner, libre à lui.

**M. Harkness:** Le ministre n'a donc aucun renseignement?

**Le très hon. M. Howe:** Non.

**M. Harkness:** C'est tout ce que je voulais savoir.

**M. F. S. Zaplitny (Dauphin):** La déclaration du ministre du Commerce était, comme d'habitude, remplie d'optimisme, et j'espère que les événements lui donneront raison. Cependant, j'ai l'impression que cette question est un peu plus grave qu'on serait porté à le croire, si l'on en juge d'après la déclaration qu'il vient de faire. J'aimerais également mentionner un article de la *Free Press* de Winnipeg, et je tiens à assurer le ministre que l'opinion que j'ai de leurs programmes de ventes est pas mal semblable à la sienne. Cependant, ce n'est pas une opinion que je vais citer de ce journal, mais un fait. Incidemment, cette déclaration est du 7 décembre 1953 et commence en ces termes:

Les gouvernements des principaux pays exportateurs d'aliments surveillent de près l'écoulement sur les marchés étrangers des excédents alimentaires des États-Unis.

Il n'y a aucun doute qu'à la base de cette initiative prise par les États-Unis, il y a plus que le versement de subventions à l'égard de quelques millions de boisseaux de blé. Plus loin, on peut lire ce qui suit:

La corporation de crédit à l'égard des denrées détient, dans l'intervalle, près de 4,500 millions de dollars de produits excédentaires et le Congrès serait heureux qu'on puisse en écouler une partie à l'étranger à de bas prix.

Ces renseignements sont, j'imagine, fondés sur les faits. Sinon, le principe tout entier de l'écoulement rationnel des produits dont a parlé le ministre dans sa réponse est encore plus menacé que jamais. Un tel coup porté à la vente ordonnée, telle que nous la concevons, pourrait bien en provoquer la fin.

Les cultivateurs du Manitoba s'inquiètent vivement de toute cette affaire. On aurait dû faire à la Chambre, avant aujourd'hui, une déclaration exposant tous les renseignements qu'on a recueillis. Celle qu'on a faite aujourd'hui n'apporte pas réponse à toutes les questions. Ainsi, nous ne sommes toujours pas fixés sur le prix auquel on entend vendre le blé qui sera subventionné. Les journaux ne sont pas d'accord là-dessus. Selon le *Globe and Mail*, par exemple, le prix sera de \$1.55. Le ministre du Commerce dit qu'il ne sera pas de \$1.55. Si quelqu'un est en mesure de faire une déclaration officielle là-dessus, il devrait la faire.

Cette nouvelle a été rendue publique au moment où les cultivateurs du Manitoba, — entendez le Syndicat des cultivateurs du Manitoba, — se réunissaient en congrès annuel. Ce syndicat groupe quelque 35,000 cultivateurs de la province. La nouvelle a porté le président du syndicat à demander qu'on institue, au pays, un régime de subventions à l'égard du blé.

Il ne s'agit pas là d'une nouvelle demande de la part du syndicat des cultivateurs. Il a maintes fois réclamé l'adoption, au Canada, d'un régime à double prix, soit un prix garanti pour le marché intérieur et un autre prix pour les marchés extérieurs, ce dernier étant établi en fonction de certains accords.

C'est justement là que réside le danger à l'heure actuelle. Le ministère estime que notre position là-dessus ne diffère pas de celle des États-Unis. Mais, quant aux producteurs, notre situation est certainement différente. Les États-Unis ont un régime de double prix; ils garantissent aux producteurs le prix plus élevé, puis vendent l'excédent sur les marchés mondiaux au meilleur prix possible. Au Canada nous n'avons pas de régime de double prix en ce qui concerne les prix garantis.

Si les États-Unis continuent à suivre cette ligne de conduite (qui, selon moi va devenir